



# RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2023-2024

Règlement

Type : Particulier

Version : 8.02

Adoption : Juin 2023

Entrée en vigueur : 01/06/2023

Validité : Permanente

Secteur : Commission Tournoi

Nom du tournoi

N° du Dossier :

N° d'autorisation :

## Généralités

1) La compétition est de type :

Elle se déroule en application des règlements FFBad, de la LBBad et du présent règlement.

2) Le tournoi se déroule du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

3) Dans \_\_\_\_\_ salle(s), sur \_\_\_\_\_ terrains.

Salle 1: sur \_\_\_\_\_ terrains.

Salle 2 : sur \_\_\_\_\_ terrains.

Salle 3 : sur \_\_\_\_\_ terrains.

4) La gestion du tournoi se fait sur le logiciel \_\_\_\_\_

5) Le juge arbitre principal est \_\_\_\_\_ Le GEO est \_\_\_\_\_

Les juge-arbitre(s) adjoint(s) est/sont \_\_\_\_\_

Leurs décisions sont sans appel. Les juge-arbitres sont en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1.

**Pour tout le reste du document « joueur » pourra être remplacé par « joueuse » ou « paire ».**

## Séries et tableaux

6) La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad pour les tableaux et au niveau géographique d'invitation

Et de catégorie	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors
Minibad	Vétérans 1	Vétérans 2	Vétérans 3	Vétérans 4	Vétérans 5 et +	

7) Les niveaux de jeu ciblés iront de maximum \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Dans les disciplines suivantes SH SD DH DD DMX

**Les surclassements :** Article 3.2.1.5. du RGC :

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.

- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

**Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).****Surclassement autorisés pour:** \_\_\_\_\_ Compétition jeune \_\_\_\_\_ Compétition vétéran \_\_\_\_\_

8) Chaque joueur peut participer à un tableau sur \_\_\_\_\_

Voir en **spécificités** si le nombre de tableaux par joueur est limité (simple et mixte impossible par exemple) ou le panachage des séries est interdite (SD R et DD D exclu par exemple), ou que l'inscription des paires de double est soumise à condition

9) Le tournoi se dispute en \_\_\_\_\_

10) Les matchs se jouent \_\_\_\_\_

11) La confection des tableaux sera réalisée par la ou les personnes citées en 5 en partenariat avec \_\_\_\_\_ Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.



# RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2023-2024

Règlement  
Type : Particulier  
Version : 8.02  
Adoption : Juin 2023  
Entrée en vigueur : 01/06/2023  
Validité : Permanente  
Secteur : Commission Tournoi

## Inscriptions et liste d'attente.

- 12) La date limite d'inscription est fixée au  
Selon  
Tout tableau, dès qu'il est complet, peut être clos avant la date limite des inscriptions.
- 13) Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, est celui du  
Le tirage au sort et la confection des tableaux sont effectués le
- 14) Le contrôle des licences se fait sur POONA et le joueur doit être licencié à la date du tirage au sort.
- 15) Les inscriptions  
  
Et les règlements sont à régler
- 16) Les droits d'engagement par participant sont (en Euros) pour  
1 tableau            2 tableaux            3 tableaux
- 17) Le nombre de joueurs pour participer à la compétition est limité à  
La sélection est faite suivant  
les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants  
classée :
- 18) Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause (ou le joueur ayant employé une inscription individuelle).

## Forfaits

- 19) Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.
- 20) Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de forces majeures peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer dans les 5 jours suivant la compétition, un justificatif à la LBBad ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
- 21) Le remboursement des droits d'inscription est accordé pour les forfaits annoncés avant la date du sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne sont pas remboursés sans justificatif.

## Durant le tournoi

- 22) Tout joueur doit se pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition à laquelle il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son 1<sup>er</sup> match.
- 23) Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 24) Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge arbitre muni d'un justificatif écrit.





Compétitions

# RÈGLEMENT PARTICULIER

SAISON 2023-2024

Règlement  
Type : Particulier  
Version : 8.02  
Adoption : Juin 2023  
Entrée en vigueur : 01/06/2023  
Validité : Permanente  
Secteur : Commission Tournoi

[Spécificités du Tournoi / Remarques particulières](#)